

Ministère de la Communauté française

1010 Bruxelles , le 13 Fév 2001
Boulevard Pachéco, 19, Bte 0
02 / 210.58.52

Administration générale de
l'Enseignement et de la Recherche
scientifique.

Direction générale de l'Enseignement
non obligatoire et de la Recherche
scientifique.

Service de l'enseignement
de promotion sociale.

Monsieur Jacques LEFERE
Administrateur délégué
CPEONS

rue des Minimes 87-89
1000 BRUXELLES

Ref.: YD / Document de référence interréseaux

Objet : Document de référence interréseaux - Régime 1

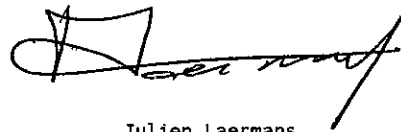
----- Unité de formation : INFORMATIQUE :
LOGICIEL PHOTOSHOP - SCAN ET RETOUCHES D'IMAGES
(CONVENTION : C.P.N.A.E.)
Classement : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE
TRANSITION
Code Référence : 754789U21V1
Domaine : 709 Economie-SE:informatique

Monsieur l'Administrateur délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir , avec accord provisoire, le document de référence
relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veillez agréer, Monsieur l'Administrateur délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur général adjoint,



Julien Laermans

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

**INFORMATIQUE : LOGICIEL PHOTOSHOP- SCAN ET
RETOUCHES D'IMAGES
(Convention : C.P.N.A.E.)**

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

<p>CODE : 75 47 89 U 21 V1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 709 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>
--

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 12 janvier 2001,
sur avis conforme de la Commission de concertation**

INFORMATIQUE : UTILISATION DU LOGICIEL PHOTOSHOP- SCAN ET RETOUCHES D'IMAGES (Convention : C.P.N.A.E.)

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité doit permettre à l'étudiant d'utiliser les ressources d'un scanner et les outils de base du logiciel PHOTOSHOP pour retoucher une image

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

*Face à un système informatique connu,
en respectant les règles et contraintes d'utilisation de l'équipement et du matériel informatique,
en utilisant les commandes appropriées,*

- ◆ mener des opérations techniques de traitement de l'image telles que :
 - ◆ copier, coller ;
 - ◆ modifier, réduire, agrandir, compresser ;
 - ◆ découper, dupliquer, déplacer, ajuster les dimensions, recadrer ;
- ◆ exploiter les fonctionnalités élémentaires du logiciel :
 - ◆ les outils de dessin, de modification, de recadrage,
 - ◆ les outils texte,
 - ◆ les outils de sélection de parties d'image,

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité de formation : INFORMATIQUE : TRAITEMENT D'IMAGES A
L'AIDE DU LOGICIEL PHOTOSHOP (Convention : C.P.N.A.E.) – code : 75 47 24 U 21 V1

2.3. Conditions particulières d'accès :

L'accès à l'unité de formation est réservé aux personnes qui répondent à l'obligation légale de formation imposée par la convention collective du 05 mai 1999 de la Commission paritaire 218.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination des cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Laboratoire informatique de traitement d'images	CT	S	12
3.2. Part d'autonomie			4
Total des périodes			16

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

- ◆ de maîtriser le vocabulaire et les notions théoriques indispensables : pixel, définition, résolution, taille de l'image, trame, ... ;
- ◆ de décrire la composition d'une image bitmap : taille et mode (bitmap, niveaux de gris, couleurs indexées, RVB, CMJ et CMJN, Lab.)
- ◆ de décrire les différents types de scanners, leurs avantages et inconvénients : scanners à main, flatbed, à tambour ;
- ◆ d'exploiter les ressources d'un logiciel de numérisation et de décrire sommairement le processus mis en oeuvre lors du scannage d'une image :
 - ◆ scanner une image sans réglages particuliers :
 - ◆ en prenant les précautions d'usage propreté de la vitre, placement de l'original, original opaque ou transparent,
 - ◆ en utilisant les commandes de prévisualisation, de zoom et de scan ;
 - ◆ effectuer un démoirage à l'aide du logiciel (si présent) ou un démoirage manuel :
 - ◆ placer l'original en angle;
 - ◆ choisir l'angle optimal;
 - ◆ utiliser les filtres atténuation et renforcement pour limiter le moirage.
 - ◆ enregistrer au format bitmap ;
 - ◆ utiliser les outils de sélection de base:
 - ◆ sélectionner à l'aide du rectangle et de l'ellipse;
 - ◆ additionner, soustraire et créer l'intersection de sélection;
 - ◆ déplacer une sélection;
 - ◆ déplacer le contenu d'une sélection;
 - ◆ sélectionner à l'aide de la baguette magique;
 - ◆ sélectionner à l'aide des lassos;
 - ◆ sélectionner à l'aide de la plage des couleurs.
 - ◆ scanner en optimisant les paramètres du logiciel de scan ;
- ◆ d'exploiter les ressources du logiciel photoshop pour améliorer la qualité d'une image et la retoucher :
 - ◆ redimensionner une image:
 - ◆ modifier la taille de l'image avec ou sans rééchantillonnage;
 - ◆ modifier la taille de la zone de travail avec ou sans rééchantillonnage;

- ◆ utiliser le rééchantillonnage afin d'agrandir ou rétrécir une image en fonction d'une trame imposée ;
- ◆ manipuler l'orientation d'une image:
 - ◆ pivoter une image par contrainte ou librement;
 - ◆ effectuer une symétrie sur une image.
- ◆ appliquer les consignes pour :
 - ◆ effectuer les réglages de base sur une image : luminosité/contraste, négatif, égaliser, seuil, hisohélie, variante.. ;
 - ◆ convertir le mode colorimétrique de l'image :
 - ◆ de RVB en CMJN;
 - ◆ de RVB ou CMJN en niveaux de gris via Lab;
 - ◆ de RVB en couleurs indexées;
 - ◆ de niveaux de gris en bitmap.
 - ◆ remplacer des réglages de base par des réglages plus précis : utiliser les niveaux, les courbes, les réglages de teinte/saturation et de balance des couleurs ;
 - ◆ gérer les calques : créer, modifier, appliquer, supprimer un calque de réglage.

et tout au long des activités d'enseignement,

- ◆ d'utiliser l'aide en ligne et la documentation ;
- ◆ d'organiser son travail en utilisant les ressources de l'environnement, en particulier du système d'exploitation (sauvegarde, archivage, accès, protection, sécurité, ...).

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

*face à un système informatique connu,
en utilisant le logiciel Photoshop dans sa version utilisée lors de l'apprentissage,
en respectant les règles d'utilisation du logiciel,
en utilisant les commandes appropriées,
à partir d'une mise en situation impliquant les fonctionnalités de base reprises au programme des cours de l'U.F. considérée,*

- ◆ d'exploiter les ressources d'un logiciel de numérisation pour scanner une (des) images et d'effectuer des traitements sur l'image pour en améliorer la qualité : démoirage, redimensionnement, retouches ;
- ◆ d'utiliser l'aide en ligne et la documentation ;
- ◆ d'organiser son travail en utilisant les ressources de l'environnement, en particulier du système d'exploitation (sauvegarde, archivage, accès, protection, sécurité, ...).

Pour le degré de maîtrise, il sera tenu compte :

- ◆ du temps alloué,
- ◆ de l'efficacité des procédures employées,
- ◆ de l'habileté technique de l'étudiant,
- ◆ du respect des consignes,
- ◆ du degré d'autonomie atteint dans l'apprentissage.

6. CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra prouver une expérience actualisée et professionnelle dans l'acquisition d'images par scanner et dans l'utilisation du logiciel Photoshop

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Conformément aux dispositions de la convention, un étudiant par poste de travail et un maximum de 15 étudiants par groupe.